

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 décembre 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1988/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1989/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1990/SSGC)

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
8. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
9. Reddition de comptes quadrimestrielle - adjudication et attribution des contrats de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2018;
10. Action collective concernant les frais exigés aux parents et appel en garantie;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Ce point est retiré.

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (RCE-1991/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2017-547;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, la personne recommandée par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 13 décembre 2018, à savoir M^{me} Pascale Reid.

Adopté

REDDITION DE COMPTES QUADRIMESTRIELLE - ADJUDICATION ET ATTRIBUTION DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2018

Pour information

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, quitte son siège. Il est 18 h 45.

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS ET APPEL EN GARANTIE (RCE-1992/SSGC)

CONSIDÉRANT l'action collective concernant les frais exigés aux parents portant le numéro 150-06-000007-138, à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à un administrateur de réclamations externe et à la société GRICS aux fins du versement des indemnités prévues à la Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire, approuvée par jugement le 30 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'appel en garantie institué par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le même dossier;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) que cette dernière assume l'entière responsabilité dans la conduite du dossier de l'action collective au stade où il se trouve;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec, la FCSQ, pour agir pour et en son nom dans le cadre de l'action collective précitée aux fins de la représenter dans le cadre de toute intervention et démarche s'y rapportant, à compter du 19 novembre 2018, et ce, incluant l'appel en garantie institué par la CSRDN dans le même dossier.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, reprend son siège. Il est 18 h 50.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1993/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire